



Aide à domicile H/F

Pourquoi rejoindre ASA ?

Parce que nous sommes une Association axée sur l'humain et sur la satisfaction des acteurs qui nous constituent,

Parce que nous savons faire progresser nos salariés que ce soit par le biais de formation, d'accompagnement ou de promotion interne,

Parce que chaque salarié s'enrichit du travail effectué en équipe pluridisciplinaire.

Nous recrutons des Aides à domicile pour nos Services d'Aide et d'accompagnement à Domicile (SAAD) situés en Haute-Garonne. Plusieurs secteurs d'intervention :

- Toulouse (quartier Minimes, Rangueil, Centre-ville...),
- Blagnac (desservant Colomiers/Tournefeuille/Beauzelle/Grenade etc.)
- L'Union (desservant L'Union, St Jean, Saint-Alban).
- Nailloux (desservant Castanet-Tolosan, Baziège, etc.).

Le poste :

Vous réalisez au domicile de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap des prestations d'aide à la vie quotidienne allant des tâches ménagères à l'accompagnement des bénéficiaires telles que :

- L'entretien du logement et du linge.
- La préparation de repas
- L'accompagnement des personnes dans leurs sorties (courses, promenades, rendez-vous médicaux etc...)

Forts de notre adaptabilité nous pourrions déterminer ensemble :

- Votre temps de travail à savoir : temps plein ou temps partiel.
- Votre secteur de travail en fonction de votre domicile et mobilité.
- Vos horaires en fonction de vos disponibilités les journées et weekends.

Votre profil :

Aucun diplôme n'est requis pour exercer la profession d'Aide à domicile.

Vous êtes reconnu(e)s pour vos qualités relationnelles, votre rigueur et votre organisation.

Vous disposez de votre permis B pour effectuer les déplacements, sauf pour les secteurs de Toulouse et de Blagnac.

Une expérience auprès de personnes âgées et/ou porteuses de handicap est un plus pour votre candidature.

Nous vous apportons un suivi d'intégration mis en place dès votre arrivée, lorsque c'est possible une reprise d'ancienneté, étudiée dès l'entretien d'embauche, des perspectives d'évolution en interne ainsi qu'une politique centrée sur la qualité de vie au travail de nos salariés permettant de fait, la qualité du service rendu à nos bénéficiaires.

Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 et décret du 22 janvier 2022: le pass vaccinal est requis pour exercer.

Salaire

À partir de 1 709.28€ brut par mois pour un temps plein.